Maignaut passion

La Lettre N° 25

Janvier 2024

Fin d'année illuminée pour Maignaut-Tauzia

©MP & Mairie de Maignaut-Tauzia

Encore plus Joyeuse activité autour de la mairie, de la place et de l'église pour les décors de fin d'année. Des sapins garnis de cadeaux, de nombreuses boules et guirlandes lumineuses et une église au chœur d'un bleu envoûtant. Une belle réussite à mettre à l'actif des élus, des bénévoles avec Nathalie Despax pour catalyseur enthousiaste et efficace. ■ ***SB***

Pied de nez au vent !

Maignaut Passion et Artop nullement assagis par les 2 installations Pezize et TUMblsol(Tor), Desert emportées par le vent ont décidé pour 2024 de défier une nouvelle fois Eole avec une création ignorant le « jamais deux sans trois ».Plusieurs propositions d'artistes ont été présentées et nous espérons conclure dès janvier par la signature d'un nouveau partenariat pour une installation estivale de… moyenne ou longue durée. ■ ***SB***

©MP - 123rf.com

© 123rf.com

Face au coup d'État du 2 décembre 1851 :
Maignaut et ses voisines Saint-Orens, Saint-Puy et Valence...

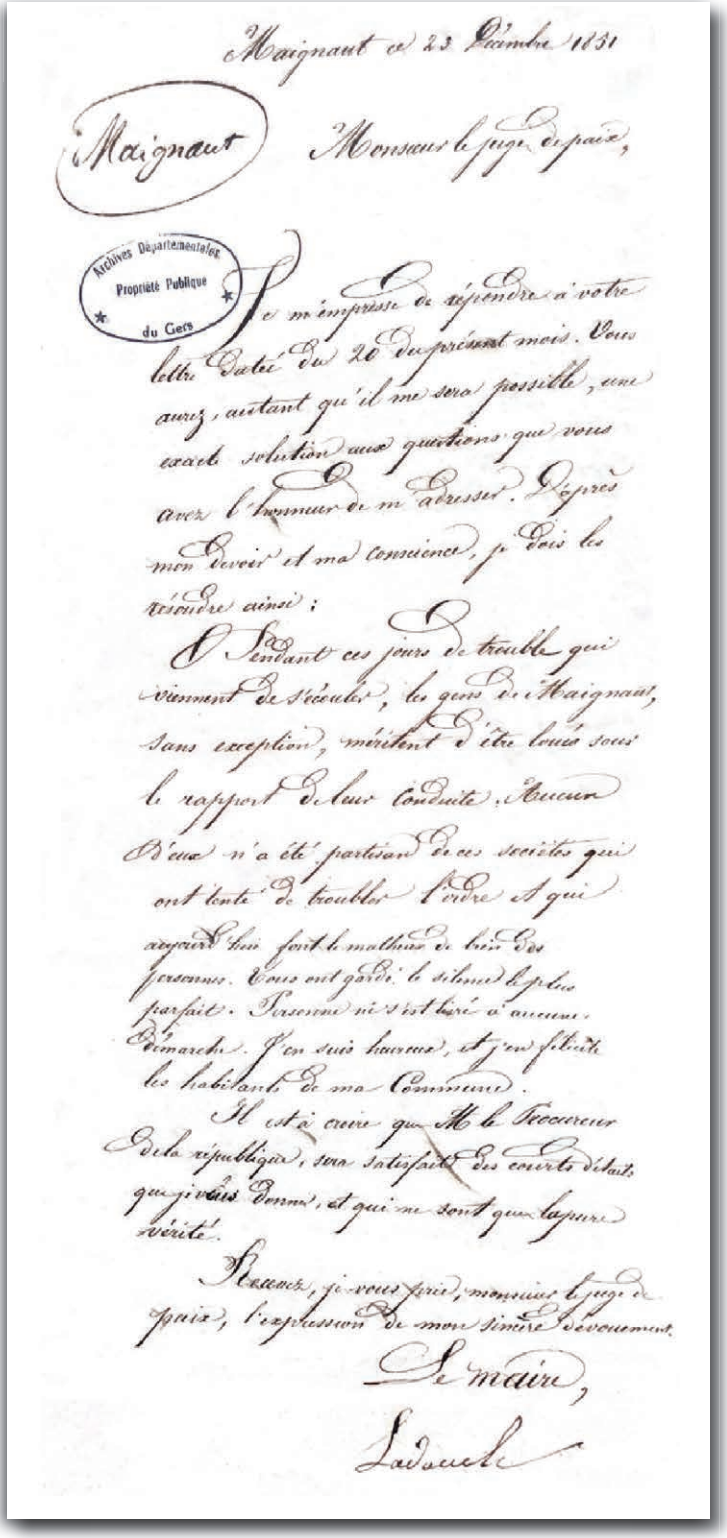

Maignaut le 23 Décembre 1851

Maignaut

Monsieur le juge de paix,

Archives Départementales Propriété Publique du Gers

Je m'empresse de répondre à votre lettre datée du 20 du présent mois. Vous aurez, autant qu'il me sera possible, une exacte solution aux questions que vous avez l'honneur de m'adresser. D'après mon devoir et ma conscience, je dois les résoudre ainsi :

Pendant ces jours de trouble qui viennent de s'écouler, les gens de Maignaut, sans exception, méritent d'être loués sous le rapport de leur conduite. Aucun d'eux n'a été partisan de ces sociétés qui ont tenté de troubler l'ordre et qui aujourd'hui font le malheur de bien des personnes. Tous ont gardé le silence le plus parfait. Personne ne s'est livré à aucune démarche. J'en suis heureux, et j'en félicite les habitants de ma Commune.

Il est à croire que M. le Procureur de la république, sera satisfait des courts détails que je vous donne, et qui ne sont que la pure vérité.

Recevez, je vous prie, monsieur le juge de paix, l'expression de mon sincère dévouement.

Le maire,

Ladouch

©Archives départementales du Gers

Le 2 décembre 1851, Louis-Napoléon Bonaparte, neveu de Napoléon 1er , Président de la République exécute un coup d'État et s'empare du pouvoir. Plusieurs communes du Gers se lèvent pour défendre la République.

Le 4 décembre 1851, l'insurrection est écrasée, vient le temps de la répression et de la délation. Lors de la séance du 23 août 1852, le Préfet déclare : « *au sein de ce département si renommé par le bon vouloir des habitants à l'égard de l'Autorité…l'insurrection a mis en mouvement plus de 12.000 hommes* ». La répression est impitoyable. 915 mandats d'arrêts furent délivrés, 459 Gersois, condamnés à la déportation en Algérie, 4 furent traduits en Conseil de guerre, 2 à l'exil..

Les maires sont sommés de faire un rapport sur les faits survenus dans leur commune et de dénoncer les séditieux.

Le 23 décembre 1851, le maire de la commune de Maignaut, 406 habitants, Jean Ladouch, propriétaire du domaine de Labonne, écrit fièrement au juge de paix du Canton :

> *Monsieur le juge de paix*
> *Je m'empresse de répondre à votre lettre datée du 20 du présent mois ; vous aurez autant qu'il me sera possible une exacte solution aux questions que vous avez l'honneur de m'adresser. D'après mon devoir et ma conscience je dois les résoudre ainsi ; Pendant ces jours de trouble qui viennent de s'écouler, les gens de Maignaut sans exception méritent d'être loués sous le rapport de leur conduite. Aucun d'eux n'a été partisan de ces sociétés qui ont tenté de troubler l'ordre et qui aujourd'hui font le malheur de bien des personnes. Tous ont gardé le silence le plus parfait. Personne ne s'est livré à aucune démarche. J'en suis heureux et j'en félicite des habitants de ma commune. Il est à croire que M. le Procureur de la république sera satisfait des courts détails que je vous donne et qui ne sont que la pure vérité.*
> *Recevez, je vous prie, monsieur le juge de paix, l'expression de mon sincère dévouement.*
> *Le maire Ladouch.*

Si Maignaut, et Saint-Orens-Pouy-Petit dans une moindre mesure, font partie des communes qui soutiennent le parti de l'ordre. D'autres comme, Vic, Castéra, Jegun, Lavardens, Bezolles et Gondrin seront au contraire au premier rang de la résistance.

Revenons sur les faits.

Le coup d'Etat et les provinces

Le 10 décembre 1848, sous fond de troubles sociaux, Louis-Napoléon Bonaparte, neveu de Napoléon 1er, est élu Président de la République pour un mandat unique de 4 ans. Il aurait pu se contenter de s'exclamer : « *Ne pas pouvoir être réélu est une funeste connerie* » et s'en tenir là. Il préfère faire exécuter un Coup d'État (le 2 décembre 1851) afin de conserver le pouvoir.

Paris bouge très peu, le peuple ouvrier est encore sous le coup des journées de juin 1848. La Bretagne, la Normandie, le nord de la France soutiennent le coup d'État. En revanche, le midi de la France et une partie du sud-ouest descendent dans la rue pour défendre la République.

La résistance au coup d'État dans le Gers

Durant la première semaine de décembre 1851, les populations rurales du Gers, du moins une partie d'entre elles, que l'on imagine

Sources : Archives départementales du Gers
J. Dagnan, *Le Gers sous la Seconde République*, 2 volumes, Auch, 1928.
Francis Démier, *Le coup d'Etat du 2 décembre 1851*, Paris, 2023.

L'auteur : François-Xavier Merrien, sociologue et historien, est établi à Maignaut-Tauzia depuis 2017. Membre de la Société archéologique et historique du Gers. Il vient de publier : « *L'eau et la ville. Rennes, une histoire* » dans la collection Beaux livres et Histoire aux Presses Universitaires de Rennes.

souvent passives, ont fait preuve d'un sursaut républicain et socialiste à maints égards extraordinaire.

Le 3 décembre, Auch apprend le coup d'État. Les républicains militants d'Auch et les délégués de quelques villes et villages voisins, accourus en hâte, se réunissent dans les bureaux du journal socialiste « l'Ami du Peuple ». Le mot d'ordre d'un soulèvement armé est dans un premier temps rejeté par une majorité de l'Assemblée. L'arrivée d'un autre groupe, conduit par Cantaloup, vétérinaire à Mirande et l'un des leaders socialistes du département change la donne. Le 3 au soir, l'assemblée décide d'envoyer des émissaires dans toutes les communes voisines pour soulever et armer rapidement la population et la diriger sur Auch, désignée comme le quartier général de l'armée insurrectionnelle. Dès quatre heures du matin, le 4 décembre, le tocsin sonne dans près de cinquante villages. Vic-Fezenzac se soulève. Les populations des villages voisins, Bezolles, Beaucaire accourent au son du tocsin ; une nombreuse colonne se forme et prend la route d'Auch. A Jégun et à Lavardens, l'insurrection éclate à la même heure, Les insurgés rejoignent ceux de Vic. Des épisodes similaires se déroulent à l'Ile-de-Noé, Barran, Bassoues et Mirande. Les bandes entrainées par Vic et Barran font jonction et se dirigent vers Auch. A Condom, un Comité républicain s'empare de l'hôtel de ville. A Fleurance et Mirande, le pouvoir appartient aux insurgés.

Les bandes parties de Vic et de Barran, qui comptent 3.000 insurgés, drapeau rouge et tambours en tête, chantant des airs patriotiques se dirigent vers Auch. Elles sont armées de fusils de chasse, de carabines, de sabres, de fourches, de faux. Elles croient trouver Auch entre les mains des Républicains. Elles arrivent à Auch, faubourg de l'Oratoire, dans la nuit du 4 au 5 décembre. Après une longue période de désarroi, le régiment de hussards qui leur fait face charge la foule. Le groupe de Vic, en tête de la manifestation résiste mais, très vite, c'est la débandade générale.
Sauf à Mirande qui reste insurgé jusqu'au 7 décembre, les républicains modérés et socialistes (les « montagnards ») ont perdu. Dans tout le département, le nouveau pouvoir procède à des arrestations. Plus de 900 personnes sont interrogées, 459 sont arrêtées et déportées en Algérie, ce qui fait du Gers le 13è département de France par le nombre de déportés et l'un des plus réprimé si on tient compte de la taille de la population. Au total, 53 villes et villages sur 145 se sont soulevés. Les territoires qui se sont révoltés sont depuis 1848 des terres républicaines d'inspiration socialiste. Dans le Gers, des sociétés secrètes socialistes foisonnent depuis 1848, notamment à Auch, Condom, Masseube, Mirande, Eauze, Gondrin, Fleurance, Vic, Jegun et dans les villages environnants comme Bezolles. Dans ces sociétés secrètes, on promet une république sociale, une baisse des impôts indirects et même une redistribution des terres. Les chefs sont souvent des avocats, des instituteurs, mais le grand nombre est composé d'artisans, d'ouvriers, de boutiquiers, de petits cultivateurs. Parmi les condamnés à la déportation, on compte 103 ouvriers ou artisans (25 cordonniers, 23 maçons, 18 forgerons, 12 menuisiers, 11 charpentiers, 13 serruriers etc.), 59 cultivateurs, 28 aubergistes, 41 rentiers, 30 ou plus boutiquiers (14 tailleurs, 13 boulangers, 3 bouchers), des professions libérales (9 avocats, 7 médecins, 4 pharmaciens, 1 vétérinaire), 2 instituteurs, 1 professeur et un inspecteur primaire et une foule d'autres métiers. Les condamnations sont le reflet des tendances politiques des territoires.

Si on tient compte de la taille des communes, Bezolles (503 habitants) est la commune la plus fortement réprimée du Gers. A Condom, les avocats Lamarque et Daulhième, et l'instituteur révoqué, chefs de l'insurrection, militants socialistes et meneurs des sociétés secrètes et 34 de leurs compagnons ont été arrêtés. En revanche, les alentours de Maignaut restent beaucoup plus calmes.

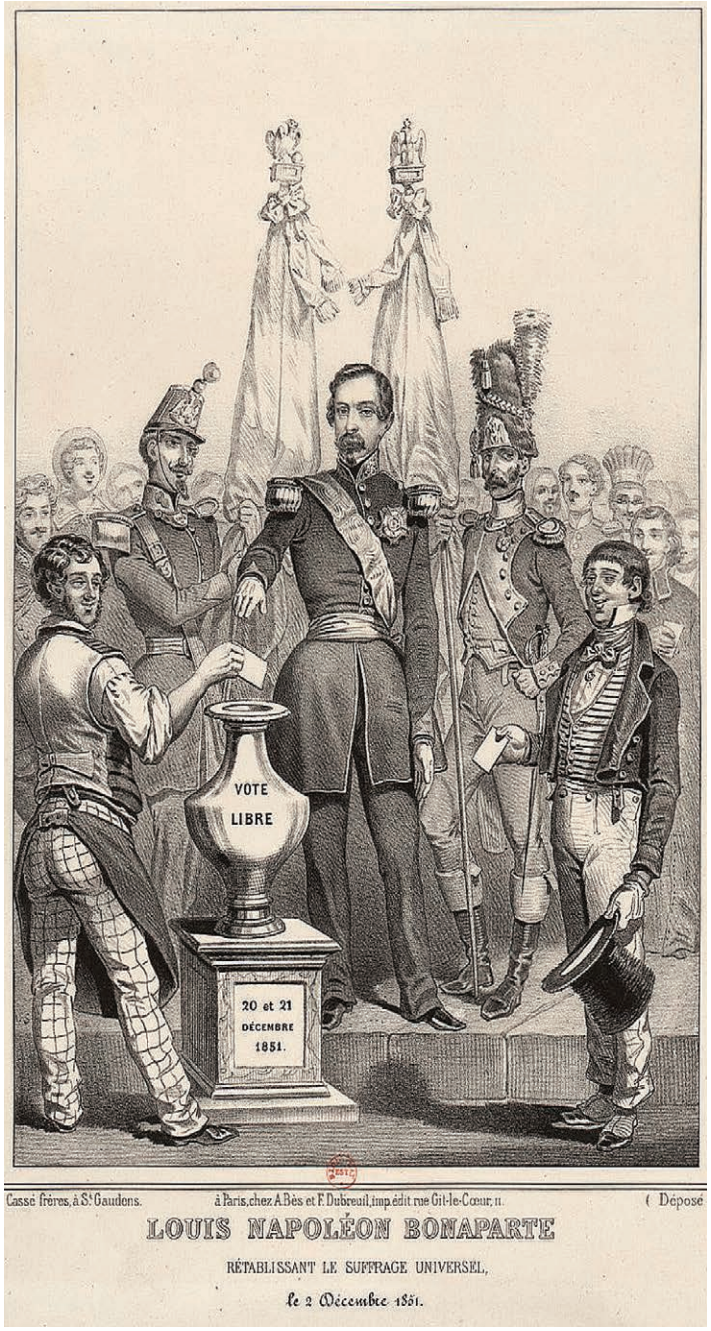

©Gallica BNF

Nombre de condamnés par commune

Auch	54	Bezolles	11
Mirande	51	Bassoues	10
Condom	36	Lavardens	6
Vic	31	Mauvezin	5
Fleurance	25	Gondrin	5
Jegun	15	Castéra	4
Masseube	1	La Sauvetat	2

mais aussi : Saint Puy : 1 – Pardaillan : 1
Saint Paul de Baïse : 1 – Saint Orens-Pouy-Petit : 1
Ayguetinte : 1 – Beaucaire : 1

L'agitation au niveau des communes

Maignaut (406 habitants) tout d'abord est entièrement gagné au parti de l'Ordre et applaudit le coup d'État. Le Chef de la police peut écrire au Préfet : *« Cette commune n'a pas pris part au mouvement insurrectionnel. Monsieur Le maire annonce dans son rapport que personne n'a bougé et qu'il ne s'est pas manifesté la moindre agitation. »*

Saint-Puy, (1674 habitants) est agitée par des tentations révolutionnaires, le tocsin sonne durant 2 heures. Le maire de Saint-Puy raconte le déroulement des faits dans sa commune : *« Dans la nuit du 4 au 5 décembre plusieurs individus connus pour leurs opinions exaltées se rendirent à Condom pour prendre avis des démagogues de cette ville, ils rentrèrent après minuit. Vers les cinq heures, on s'empara des cloches au moment où le carillonneur sonnait l'angélus. Elles furent mises à toute volée pendant environ deux heures ; on arrêtait de temps en temps la volée pour sonner le tocsin. Peu d'habitants de la campagne répondirent à leur appel. A six heures et demie, on me fit demander les armes de la garde nationale et les clefs de la mairie… Je résistai à leur demande avec toute la fermeté dont je suis capable et après leur avoir parlé le langage énergique de l'administrateur, je leur parlai celui d'un bon père de famille, je leur fis comprendre combien ils s'exposaient en m'adressant une pareille demande et que si par malheur parmi eux ils avaient recours à la violence qu'ils encourraient les peines les plus graves, j'ajoutai même que s'ils rentraient tranquillement chacun chez soi je ne ferai aucun rapport sur ce qui venait de se passer. Au même moment tout le monde se retira… »*

Valence (1.674 habitants) ne connaît aucun mouvement insurrectionnel. Le maire adjoint explique au Procureur de la République : *« La journée de jeudi dernier 4 décembre a été une journée d'émotion d'inquiétude, d'agitation dans tout le canton de Valence dans presque toutes les communes les cloches ont été sonnées à grande volée. On n'a pas heureusement répondu partout à cet appel à l'insurrection et ce n'est que dans 5 ou 6 communes du midi du canton : Castéra-Verduzan, Beaucaire, Rozès, Bezolles, Justian, Roques qu'un nombre considérable d'habitants se sont se sont soulevés et se sont dirigés sur Auch…« A Valence, les nouvelles reçues de Paris ou contribué pour beaucoup à rétablir le calme et la tranquillité. »* Il souligne également que la présence d'une brigade de Gendarmerie à Valence a pu produire un effet,

Saint-Orens-Pouy-Petit (455 habitants) est resté également calme, mais dans un témoignage remarquable sur l'opinion publique du territoire, le maire affirme : *« si la démagogie eût triomphé 48 heures, nous aurions aussi fourni notre petit contingent insurrectionnel. »* En effet, à la nouvelle du Coup d'État, 4 habitants connus pour leurs opinions socialistes (Barrère, maçon, Florensan, cultivateur, Lestrade et Pomès, maçons) se sont rendus à Condom pour prendre des consignes auprès du Comité révolutionnaire. Sur place,

Passage des insurgés à Nérac, le 4 décembre 1851 : départ pour Agen

©Archives départementales du Lot-et-Garonne

ils ont appris la défaite des insurgés à Auch et la démission de la Commission révolutionnaire. Ils sont revenus dépités à Saint-Orens-Pouy-Petit. Le maire considère d'ailleurs que ces compatriotes de Saint-Orens-Pouy-Petit ne sont guère dangereux. *« Les démocrates amis du petit peuple suivant leur expression sont ici au nombre d'une douzaine »… « leur singulière théorie, chez eux ne conduit qu'à des bavardages subversifs et non point à des actes de violence »*. Il ajoute : *« l'un d'eux vint me trouver et me dit qu'il était de l'opinion du petit peuple qu'il fallait soulager le pauvre, faire travailler l'ouvrier, ajuster les droits de cave, diminuer les impôts et les répartir surtout avec égalité, que le petit payait en proportion plus cher que le riche, autrement on verrait des malheurs mais que quant à lui, il ne se révolterait jamais qu'il désapprouvait la violence. »*

Le maire de Saint-Orens-Pouy-Petit témoigne aussi de la répression féroce organisée contre les insurgés et de la peur qu'elle inspire. Il témoigne : *« Un fait m'a été rapporté le sieur Bajolle aurait dit qu'il y avait dans une maison du village un fuyard de Condom, qu'il avait vu mais qu'il ne voulait pas faire connaître ni la maison ni l'individu. Il est également rapporté que les fuyards de Condom traversent le bois de Saint-Orens pour se cacher et trouvent l'hospitalité la nuit dans quelques maisons près des bois situés sur les confins des communes de Saint-Orens, de Roquepine et de Saint Puy. J'ai aperçu un jour, un nommé Paul Biron accompagné d'un nommé Lary fuyants en traversant les bois de Laplagne, on croit qu'ils sont aux environs ou chez un nommé Tuchet de Saint Puy, beau-frère de Biron. »*

Les fuyards seront rattrapés, enfermés dans la prison de Condom puis déportés.

En définitive, contrairement à l'image d'Épinal d'un monde rural gersois entièrement soumis à l'Empereur, une partie de la population rurale du Gers a montré durant quelques jours une défense énergique de la République et des principes socialistes qui lui vaudront une répression impitoyable. L'insurrection prit parfois les habits de la « grande révolution », mais elle se fit au nom des grands principes. Aucun acte de violence contre les biens ou les personnes ne fut à déplorer. La participation des petits paysans est un des faits remarquables de cet événement historique. Au fil du temps, l'empreinte socialiste est restée forte dans les communes insurgées. Cependant, après vingt ans de prospérité sous le Second Empire, le monde rural deviendra conservateur et il sera long à accepter la République. ■ ***François-Xavier Merrien***

Pigeons et colombiers au service de l'homme

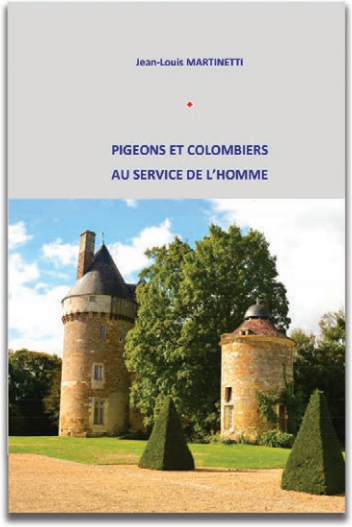

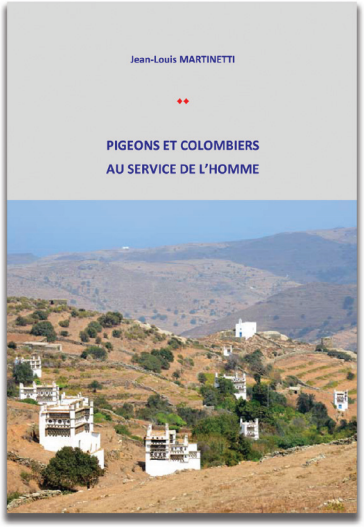

L'étude la plus complète jamais réalisée sur ce thème

Un chef d'œuvre en 2 tomes de 1.630 pages merveilleusement illustrées !

L'étude aborde tous les aspects de la complicité millénaire entre le pigeon et l'homme depuis le Néolithique.
Nous y découvrons la richesse de l'architecture des colombiers et de leur ornementation des rives de la Méditerranée orientale à l'Europe occidentale et les principaux foyers de colombiculture traditionnelle que sont l'Iran, l'Égypte, l'Archipel des Cyclades, la Cappadoce, La Bretagne, la Normandie, l'Occitanie et la Péninsule ibérique. Désormais patrimoine vernaculaire de notre mémoire, ils marquent encore de leur présence nos paysages ruraux, tandis que des artistes se les approprient pour les transformer en œuvres d'Art. Un ouvrage que tous les amoureux des colombiers seront forcés d'aimer. ■ ***SB***

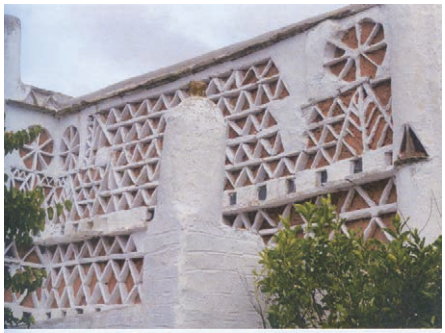

▲ *Les féeriques colombiers vénitiens de l'île de Tinos en Grèce, ci-dessus et en couverture du second tome.*

◀ *François Boucher : Le Vieux Colombier 1739*

▲ *Oppien de Syrie : les Cynégétiques - XIVe siècle*

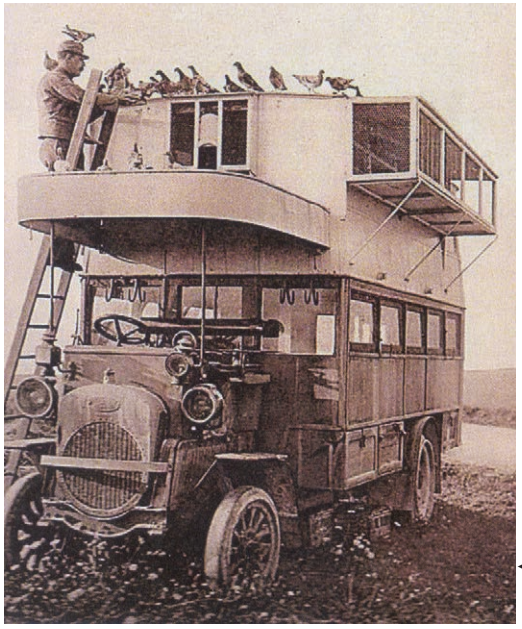

◀ *Des pigeons messagers et des hommes dans la Grande Guerre*

©Illustrations extraites des livres

Pour son auteur, Jean-Louis Martinetti, ancien doctorant en géographie forestière et aménagement de l'Université de Caen, cet ouvrage est le fruit de douze années de recherches et d'écriture.
Éditée à compte d'auteur à faible tirage, la première édition est déjà épuisée mais vous pouvez dès maintenant souscrire à la seconde qui doit paraître au premier trimestre 2024. Prix 130 € + port
Contact : jeanlouismartinetti17@gmail.com

L'acquisition d'un lot de documents anciens, sur les familles Lavay et Dieuzaide de Maignaut aux XVIIIe et XIXe siècles

Ce sont près de 60 « vieux papiers » : correspondances, actes privés et livres de comptes qui nous ont été proposés par Jean Tambosco qui a eu l'heureuse idée de nous contacter. Ces documents sont pour l'essentiel en lien avec des habitants de Maignaut, particulièrement les familles Lavay et Dieuzaide. Mais on y trouve les mentions de très nombreuses autres familles dont : Bajan, Bajolle, Barrère, Boubée, Bounel, Canterac, Carrère, Cassaigneau Croze, Duffour, Espiau, Ferret, Labérenne, Laffargue, Lapeyrère, Laurans, Mathon, Pardiac, Pelippon, Penne, Perret, Peyrecave, Rivoire, Riumajou, Sarrade, Soulès, Tourenel, Nous avons commencé le dépouillement de ces papiers mais cela va prendre du temps. Heureusement, nous avons eu le secours de Jean-Jacques Dutaut-Boué qui a mis à notre disposition sa grande expérience des écritures anciennes.
Le tableau ci-après présente un résumé des actes déjà en cours de dépouillement, si un document vous intéresse vous pouvez obtenir la copie intégrale. ■ ***SB***

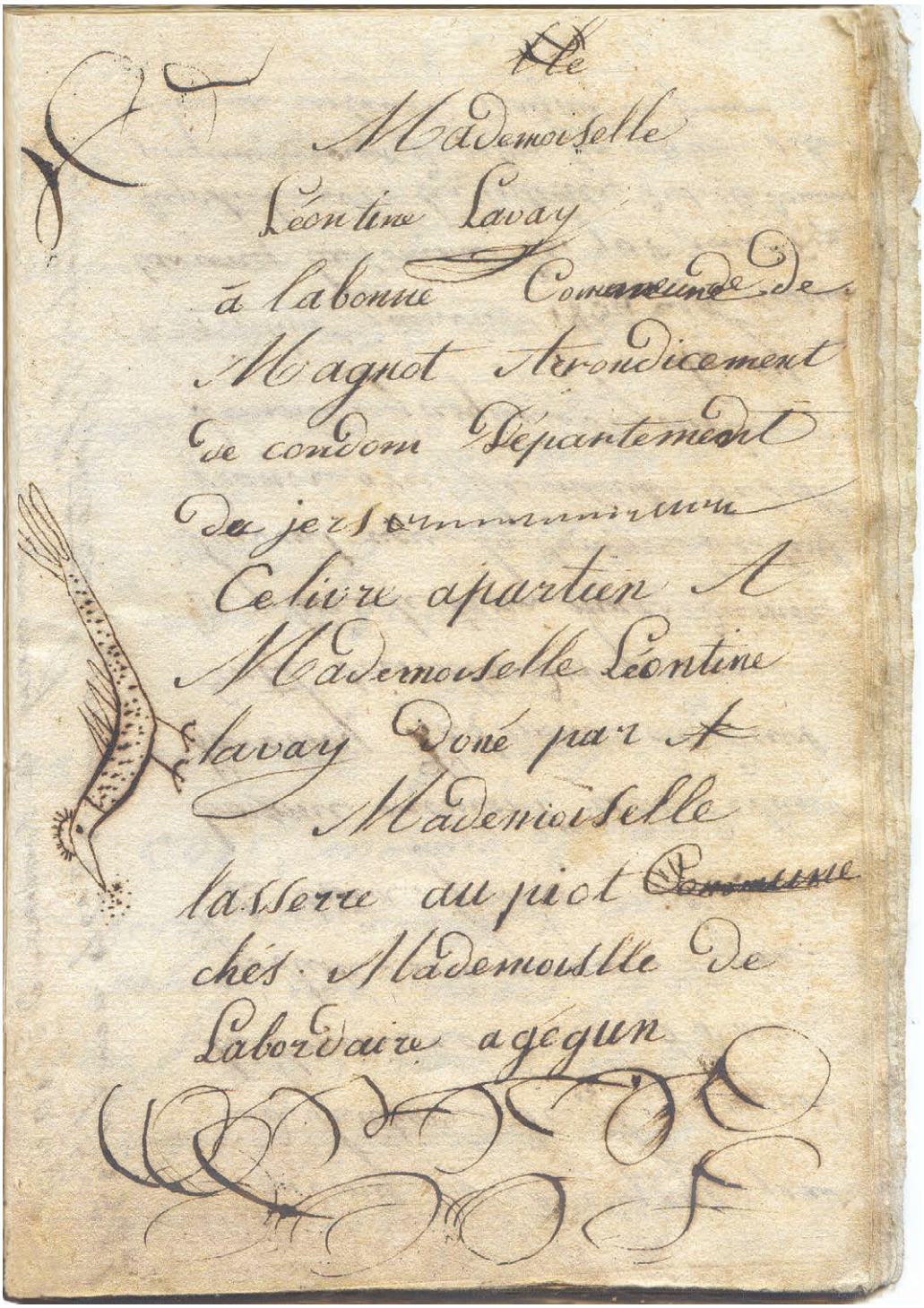
Mademoiselle
Léontine Lavay
à labonne Commune de
Magnot Arrondicement
de condom Département
du jers
Celivre apartien A
Mademoiselle Léontine
lavay Doné par A
Mademoiselle
lasserre au piot
chés Mademoiselle de
Labordaire agegun

Le carnet Léontine Lavay
Ce petit carnet de 26 pages est avec les 2 correspondances de 1838 un des documents les plus intéressants
Il contient les comptes de cette demoiselle de 1832 à 1834, avec les noms de ses débiteurs et leurs dûs.
Un grand remerciement à Françoise Bourgeat qui a recherché les actes permettant de situer **Léontine dans la généalogie des Lavay**
Marguerite Lavay, (appelée en famille Léontine comme le précise son acte de mariage) naît le 3 août 1818 à Labonne, un hameau de Maignaut.
Ses parents Jacques Lavay et Marie Dieuzeyde sont propriétaires dans cette commune.
Vers 1834, la famille se déplace au hameau de Larroque
Le 7 février 1843, elle épouse à Valence Joseph Augustin Daubas, négociant domicilié dans cette ville où le couple va s'établir.
Joseph-Augustin Daubas décède à Valence le 23 février 1883 et Léontine Lavay dans cette même ville le 6 septembre 1895.

Les Lavay, une famille de notables maignautois.
Jacques Lavay, le père de Léontine fut maire de Maignaut en 1815 et en 1829
Ambroise Lavay son frère fut maire de Maignaut sous le Second empire.
Ambroise Dieuzeyde son oncle maternel était notaire à Port-Sainte-Marie
Jean-Pierre Lian, son grand-oncle maternel, témoin de son mariage était Lieutenant-colonel de cavalerie.

Premiers documents dépouillés*

12 mai 1715
Jean Canterac, tailleur d'habits et Isabeau Canterac sa fille habitant Maignaut vendent à Jean Capron travaillant son bien et Jean Lavay brassier, habitant Maignaud
1 pièce de terre en friche appelée A Vidalot
1 pièce de terre en friche appelée Aux …… *(8 pages)*

26 août 1737
Quittance de Jean Magot en faveur de Jean Peirecave tailleur d'habits à Saint Puy *(4 pages)*

21 septembre 1747
Joseph Mathon, greffier, habitant au Pradau à Condom vend à Joseph Lavay, de La Bonne à Maignaut une pièce de terre labourable à Maignaut *(4 pages)*

20 novembre 1753
Barthélémy Pelippon, chirurgien juré, habitant Francescas vend à Joseph Lavay, travaillant son bien habitant La Bonne à Magnaud une pièce de terre en friche dans la juridiction du Petit Tausia *(4 pages)*

26 septembre 1754
Raymond Bonnel, cordonnier habitant le village de Maignaud cède en faveur de Joseph Lavay habitant La Bonne à Maignaud des terres labourables à Cathalan (Maignaud) *(4 pages)*

10 décembre 1760
Etienne Bajan habitant Ampeils vend à Joseph Lavay habitant La Bonne à Magnaud une pièce de vigne situé au lieu-dit A Peyron (Magnaud) *(2 pages)*

7 novembre 1790
Joseph Perret, ménager habitant Herret vend à Ambroise Dieuzeyde, ménager demeurant à Magnaut 4 lots de terre labourable, une vigne et un pré situés à Magnaut

8 messidor An 5 (26 juin 1797)
Joseph François Carrère agriculteur agissant pour la citoyenne Duffour vend à Ambroize Dieuzeyde habitant au village de Maignaut
1 pièce de terre labourable au lieu-dit « aux champs du jardin « au levant du village de Maignaut *(4 pages)*

27 nivôse An 7 (18 janvier 1799)
Vente de terre au Tauzia par Gabriel Sarrade cultivateur habitant Sainte Gemme à Saint Puy au profit d'Ambroise Dieuzaide, cultivateur habitant Magnaut *(4 pages)*

22 Fructidor An 13 (9 septembre 1805)
Vente d'une pièce de terre « Aux Arrioux » à Maignaut par Joseph Pardiac cultivateur habitant Valence à Ambroise Dieuzayde, cultivateur propriétaire habitant Magnaut. *(4 pages)*

1832-1834
Livre de comptes de Léontine Lavay habitant La Bonne à Maignaut *(26 pages)*

14 mars 1838
Lettre à Mademoiselle Léontine Lavay demeurant à Larroque (Maignaut) par son oncle Ambroise Dieuzaide, notaire à Port Sainte-Marie *(4 pages)*

27 mars 1838
Lettre à Madame Marie Lavay (mère de Léontine) demeurant à Larroque (Maignaut) par son frère Ambroise Dieuzaide, notaire à Port Sainte-Marie *(4 pages)*

Second Empire (date coupée)
Vente d'une partie de maison sur la place de Valence par Michel Lapeyrère plâtrier et aubergiste de Valence au sieur Ambroise Lavay propriétaire à Larroque commune de Maignaut *(2 pages)*

30 septembre 1884
Location par Madame Jeanne Lavay, veuve, d'une maison à Valence au sieur Croze receveur de l'enregistrement *(2 pages)*

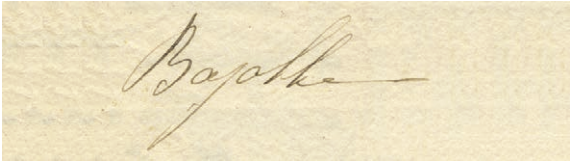

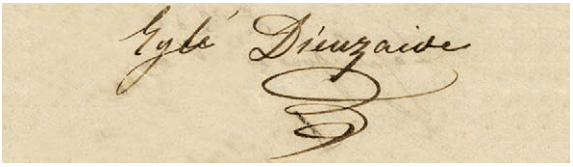

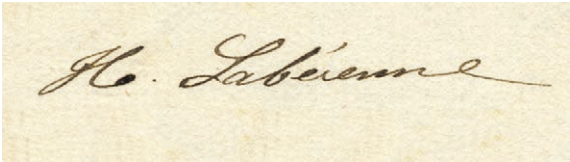
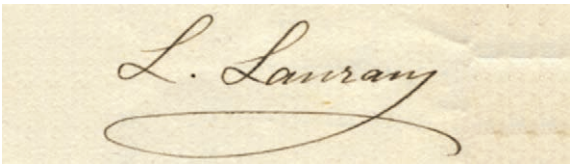
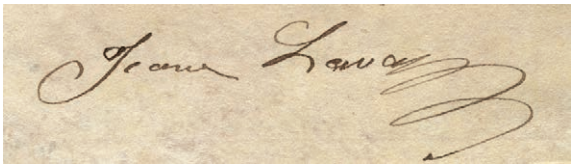
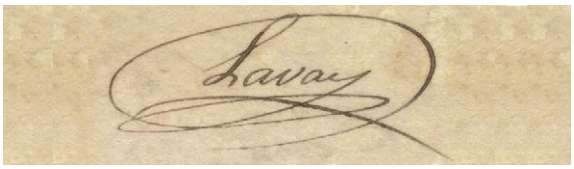
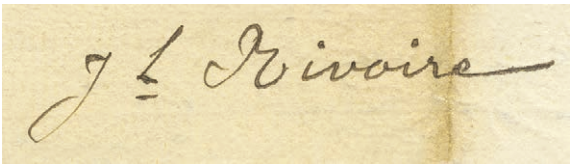

**26 documents sont maintenant dépouillés*
Vous pouvez en obtenir la liste complète et des copies de ceux qui vous intéresseraient.

Assainissement du bourg : première étape franchie

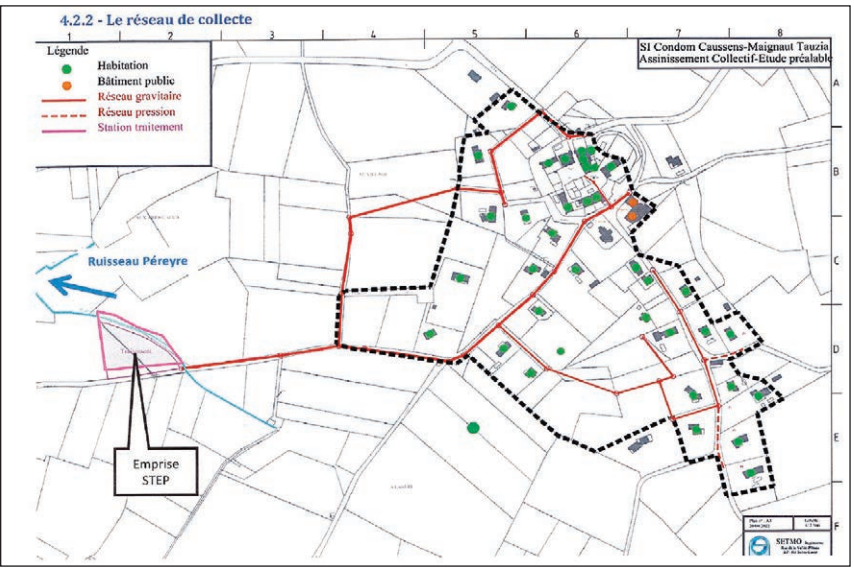

L'enquête publique portant sur le zonage d'assainissement de Maignaut-Tauzia s'est déroulée du 25 septembre au 27 octobre 2023 L'enjeu était la création d'un zonage d'assainissement collectif pour le bourg ce qui avait été éludé lors de l'enquête précédente de 2009, générant de graves désordres sanitaires au village. Le rapport de la commissaire enquêteur a été remis fin octobre et est téléchargeable depuis le site de la Communauté de communes de la Ténarèze http://cc-tenareze.fr

Il en ressort un avis favorable à la création d'un assainissement collectif.

1 personne a souhaité en être exclu et 3 ont demandé à être raccordées au projet. Le schéma prévoit 39 branchements et une station d'épuration par lagunage de roseaux d'une capacité de 80 EH. (Équivalent-Habitant). Maignaut Passion a donné un avis favorable tout en s'interrogeant sur le dimensionnement de la station d'épuration qui lui semble minimaliste. En effet, le ratio de 1,6 EH par habitation ancienne a été estimé sur la consommation d'eau et non pas sur le bâti existant (nombre de pièces habitables). C'est sans doute une économie à court terme mais peut-être du souci pour après. Cette première étape validée, la Communauté de Communes doit prendre une délibération entérinant le nouveau zonage et décider de la mise en œuvre des travaux. Il reste à également à acquérir une parcelle privée pour implanter la station d'épuration. En conclusion de son rapport, Madame Georgette Dejeanne, commissaire enquêteur *« recommande de prioriser cette opération pour faire cesser, le plus rapidement possible, les désordres constatés depuis quelques années au centre du village »*. Souhaitons que l'appel soit entendu ! ■ ***Serge Belliard***

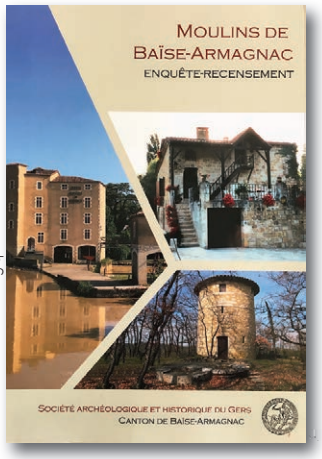

©Photo Société Archéologique du Gers

Les moulins de Baïse-Armagnac

La Société archéologique du Gers a engagé courant 2017 le recensement le plus exhaustif possible de tous les moulins à farine ou moulins « blatiers » du département, qu'ils soient mus par l'eau ou par le vent, existants ou disparus. Des dizaines de chercheurs se sont activés depuis et quatre ouvrages « enquête-recensement » ont déjà été publiés dont celui sur le canton de Baïse-Armagnac. Pour ce canton, une équipe composée de Francis Agnas, Fafa Bourgeat, Bertrand Broca, Jean-Jacques Dutaut-Boué, Laurent Marsol et Yvette Lacanette a réalisé une étude minutieuse de chaque édifice et a présenté son travail l'été dernier, lors de réunions publiques dans les principales villes du canton
Coût de l'ouvrage 15 € - Contact : 05 62 68 43 19. ■

Maignaut Passion en visite au Chai des Pigeonniers

L'été dernier, Michel Lucien nous avait invités à revenir chez lui pour découvrir les nouveautés de son « Chai aux Pigeonniers » à Lombers (Tarn). Un véritable musée avec des collections d'affiches, de nichoirs, d'épis de faitage, de reproduction de pigeonnier en tous matériaux mais aussi de nombreux ouvrages dont ceux de Michel sur les pigeonniers d'Occitanie, du Tarn et du Gers ■ ***SB***
Contact : mlucien-81@orange.fr

©MP

MAIGNAUT PASSION - ASSOCIATION LOI DE 1901 (SIRET : 418 327 573 00014)
Siège social : 3 Place du Village - 32310 Maignaut-Tauzia – Tél. 06 81 47 23 48 - hello@maignaut.com
Président Serge Belliard - Secrétaire Elisabeth Salaün - Trésorière Odette Aeschlimann
Cotisation de membre pour l'année 2023 : 15€